

la partie législative du code général de la fonction publique, relative à la protection liée à la maladie, à l'accident, à l'invalidité ou au décès (articles L821-1 à L829-2) ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents contractuels,

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe,

Considérant les caractéristiques de la consultation :

- couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et contractuels, **à l'exception de la maladie ordinaire, qui est exclue de cette couverture**
- garantie des charges patronales (optionnelle)
- option : franchise de **30 jours fermes** pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rattacher la collectivité à la consultation lancée par le Centre de Gestion pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le rattachement de la collectivité à la consultation lancée par le Centre de Gestion
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la demande de consultation
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

<p>2) <i>Versement d'une participation au SIEMML pour les opérations d'extension de l'éclairage public (hors secteurs d'habitations et d'activités)</i></p>

Le SIEMML a fait parvenir à la commune de Soulaire et Bourg un estimatif des travaux nécessaires à la rénovation de l'éclairage public du complexe sportif, comprenant une étude de sol pour la confection de massifs spéciaux et une étude de ferrailage de massif béton de mât d'éclairage de grande hauteur,

Le montant de celui-ci s'élève à la somme, de 5 642,60 € HT, soit 6 771,12 € TTC,

Considérant que la participation du SIEMML sera de 1 692,78 €, soit 25 % des travaux,

Considérant que les travaux ont été estimés pour des terrassements exécutés en terrain ordinaire non rocheux et que si du rocher devait être constaté sur le chantier, une plus-value de 27,80 €/m³ à 76,50 €/m³ serait appliquée au cas par cas,

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le versement d'une participation au SIEMML pour les opérations d'extension de l'éclairage public (hors secteurs d'habitations et d'activités).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le versement d'une participation de 100 % au profit du SIEML, soit 6 771,12 € TTC, pour l'opération d'extension de l'éclairage public du complexe sportif, incluant des études de sol et de ferrailage
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

3) Adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Depuis plusieurs années la commune de Soulaire et Bourg adhère au CAUE. Celui-ci apporte conseil et accompagnement de la maîtrise d'ouvrage pour les collectivités territoriales.

Considérant le barème d'adhésion du CAUE, établi sur un principe de participation des collectivités locales au prorata du nombre d'habitants et sur une base établie à 0,10 € par habitant,

Vu la population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023, pour la commune de Soulaire et Bourg, établie à 1 491 habitants.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adhérer de nouveau au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, pour un montant annuel de 149,10 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion de Soulaire et Bourg au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement
- AUTORISE Monsieur le Maire à adhérer au CAUE
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

4) Reprise de provisions

Par délibération n° 2022-08-23 en date du 29 août 2022, le Conseil municipal a décidé la constitution de provisions pour créances douteuses, pour un montant de 964,81 €, au titre des risques d'impayés relatifs à la cantine, à la garderie scolaire et à l'ALSH,

Par délibération en date du 26 septembre 2022, le Conseil municipal a admis en non-valeur des créances irrécouvrables, éteintes, pour la somme de 637,21 € portant sur ce type de recettes non perçues,

Il convient donc de procéder à la reprise des provisions pour ce montant.

Les nouvelles provisions s'élèveront donc à 327,60 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur cette reprise de provisions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la reprise de provisions pour le montant de 637,21 €
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

5) *Convention d'autorisation de travaux, d'entretien et financière avec le Conseil Départemental et ALM pour les aménagements de la RD 107 route d'Angers*

Angers Loire Métropole mène des opérations de voirie sur son territoire nécessitant des interventions sur le domaine public routier départemental.

Sur la commune de Soulaire et Bourg, route d'Angers (RD 107), Angers Loire Métropole requalifie l'espace public sur la traversée d'agglomération à Bourg afin de lui donner un caractère plus urbain. La place de l'église et les voiries annexes vont être réaménagées en cohérence avec les aménagements déjà réalisés. Le coût total prévisionnel de l'opération, incluant études et travaux, s'élève à 500 000 € HT. Le Département de Maine-et-Loire participe à hauteur d'un montant estimatif de 3 300 € HT pour l'opération à Bourg.

Il convient donc de conclure une convention afférente aux opérations entre Angers Loire Métropole, le Département de Maine-et-Loire et la commune de Soulaire et Bourg afin :

- d'autoriser Angers Loire Métropole à réaliser ces travaux sur le domaine public routier départemental
- de définir les modalités et les responsabilités d'entretien des aménagements
- de déterminer la participation financière du Département

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la convention d'autorisation de travaux, d'entretien et financière avec le Conseil Départemental et ALM.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la convention avec le Conseil Départemental et ALM, pour l'opération de voirie précitée
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tout avenant et tout document afférent
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

6) *Mise à disposition d'un terrain au profit du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire pour l'installation d'un poste de transformation HTA/BT*

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML) a projeté de construire le poste de transformation susvisé nécessaire à la réalisation des travaux d'extension des réseaux situé « Les Rosés », route d'Angers, à Soulaire et Bourg.

Le SIEML sollicite la mise à disposition du terrain nécessaire à cette opération, lequel sera à prélever dans la parcelle référencée section ZE, n° 138, située dans le lotissement, d'une superficie approximative de 26,40 m².

Pour ce faire, une convention dûment circonstanciée sera établie par le SIEMML, dont un exemplaire sera conservé par la commune de Soulaire et Bourg.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la mise à disposition d'un terrain au profit du SIEMML pour l'installation d'un poste de transformation HTA/BT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DÉCIDE de mettre à disposition du SIEMML, le terrain ci-dessus précisé du nouveau poste de transformation
- AUTORISE le SIEMML à construire dès maintenant le poste en question
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition à intervenir à ce sujet

Complément d'information pour les délibérations

➤ Délibération : contrat d'assurance groupe

Jean-François Raimbault : le contrat actuel arrivant à échéance à la fin de l'année 2023, il est important de rattacher la commune à la consultation lancée par le Centre de Gestion. La nécessité d'avoir une telle assurance, dont le coût est estimé entre 14 000 € et 16 000 € est indéniable.

➤ Délibération : versement d'une participation au SIEMML pour les opérations d'extension de l'éclairage public (hors secteurs d'habitations et d'activités)

Jean-François Raimbault : cette étude est un préalable à la réfection et à l'extension en LED de l'éclairage public du complexe sportif.

➤ Délibération : adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Jean-François Raimbault : le Conseil est ouvert à la fois aux collectivités et aux particuliers, il peut être utile dans des projets d'aménagement avec une approche architecturale. Le coût de l'adhésion est de 0,10 € par habitant.

➤ Délibération : reprise de provisions

Jean-François Raimbault : les factures doivent atteindre un certain montant pour que le Trésor Public puisse procéder à des recouvrements.

- Délibération : convention d'autorisation de travaux, d'entretien et financière avec le Conseil Départemental et ALM pour les aménagements de la RD 107 route d'Angers

Jean-François Raimbault : il s'agit de reprendre les dispositions des conventions bilatérales avec le Conseil Départemental, en une seule convention tripartite avec ALM, pour le dispositif d'autorisation de travaux, d'entretien et financière.

Tour de table :

Jean-François Raimbault : Mlle Guemas Eline, âgée de 14 ans, a demandé à pouvoir utiliser, tous les jours de 17h30 à 18h30, la salle Tabarly, pour des entrainements de danse. Avant de répondre à une telle demande, je vais demander au secrétariat de vérifier les agendas des associations qui utilisent cette salle et de se renseigner sur les questions d'assurances et de responsabilité civile. De toute manière, la salle ne pourra pas être utilisée le vendredi soir. M. Dupont, souhaite, pour son anniversaire, offrir à ses invités un tour en ballon avec un aérostier, mais celui-ci sera lié d'une façon permanente au sol. Je ne suis pas fermé à une telle demande, mais je souhaite auparavant avoir une entrevue avec lui et l'aérostier. Le terrain pressenti est proche de la salle de sport. Les gros cailloux, actuellement sur le terrain des Rosés, sont à disposition des personnes qui sont intéressées. Ces rochers pourraient aussi être utilisés pour sécuriser certains chemins et lieux communaux.

Thierry Durand : les attributions de fonds ne font plus l'objet d'une décision du Conseil, mais simplement d'une information du Conseil. Ainsi, à la demande du Trésorier Payeur, la subvention de la Région, d'un montant de 13 493,60 € inscrite en fonctionnement est virée en investissement.

Marina Toullier : le sèche-linge du périscolaire est grillé depuis le mois de juin. Il sera procédé à son remplacement après avoir eu un devis du fournisseur pour permettre au secrétariat de produire un bon de commande. L'achat pourrait se faire auprès d'Electro dépôt, où la commune a déjà un compte. Les 18 rideaux pare feu du complexe scolaire sont en très mauvais état. La commission bâtiments est saisie de ce problème. Dimitry souhaite un recyclage de son diplôme PSC1, il lui appartient de demander ce recyclage.

Jean-François Raimbault : il faudra faire un point sur cette question, en ce qui concerne les salariés communaux titulaires de ce diplôme SST.

Marina Toullier : Dimitry souhaite également procéder à un exercice incendie. Toutes ces questions seront examinées le lundi 18 septembre, lors de la réunion de la commission affaires scolaires, avec Dimitry. Merci de me faire parvenir textes et photos pour le bulletin municipal, avant le 11 novembre.

Stéphane Landrau : la 2^{ème} réunion du nouveau Conseil Municipal des Jeunes est prévue mercredi 13 septembre de 18h30 à 19h30.

Séverine Menet : le restaurant scolaire ne sera plus mis à la location le week-end pendant l'hiver (de mi-octobre à mi-avril, à l'exception des 2 réveillons), pour des raisons d'économie d'énergie).

Caroline Chazal Portanguen : la réunion avec Siel bleu relative à l'atelier mémoire a été un succès. Le nombre de personnes inscrites aux réunions pourrait conduire à la constitution de 2 groupes, avec 20 réunions annuelles, par groupe, le vendredi. La participation des personnes intéressées est de 10 € pour l'année.

Chantal Blot : une partie du conseil municipal s'est réunie à l'épicerie « Aux deux clochers » en soutien à sa responsable.

Jean-François Rimbault : voici l'agenda des prochaines réunions, le 14 septembre commission urbanisme et réunion CTG à Écuillé, le 18 septembre commission affaires scolaires, le 28 septembre comité technique voirie ALM et le 18 octobre réunion voirie ALM.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h20.